

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX  
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, C. STANDO

**VILLE DE PULNOY**  
CR N°2011/51-SA/MAG

## **Réunion Conseil Municipal du 20 Mai 2011**

**Etaient présents** : MM ROYER FEUILTAINE PICCOLI HEINLY ROYER PICCOLI PERROLLAZ  
ANDRE HOUDRY BOISSEZ BROUSSIER WEHRLÉN PELTIER CASTELA SIMON GEORGES  
VULCANO FROMENT DUSSIAUX OGIEZ DEVITERNE MICHEL

**Absents excusés** :

G. NICOLA a donné pouvoir à G. ROYER  
N. GOUDOUT a donné pouvoir à D. DEVITERNE  
S. VAGUENEZ a donné pouvoir à D. FEUILTAINE  
N. CHABOD  
S. JACQUIER-ROUX

**Secrétaire** : A. FROMENT

Approbation du compte rendu de la séance du 24 mars 2011 : pas d'observation.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales : pas de question.

**Cantine scolaire : actualisation des tarifs pour la rentrée 2011**

M. Piccoli explique le projet de délibération. Le Maire ajoute qu'il s'agit d'un ajustement de tarifs.

Vote : à l'unanimité

**Convention d'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et au service de Conseil en Energie**

**Partagée**

JM Heinly donne lecture du projet de délibération.

D. Deviterne demande si la mairie tient un répertoire mentionnant les coûts de fonctionnement d'eau, d'électricité, du gaz etc.

Le Maire répond que les services techniques suivent les consommations des bâtiments publics.

JM Heinly ajoute qu'une des missions de l'ALE est d'analyser les factures des 3 dernières années.

D. Deviterne demande si la mairie a connaissance du bilan carbone du fonctionnement des bâtiments.

JM Heinly répond que le bilan carbone pourra être établi quand on aura connaissance des économies pouvant être réalisées.

M. Ogiez fait remarquer que le nombre d'habitants figurant dans la délibération n'est pas le même que celui de la convention.

Vote : à l'unanimité

**Modification du tableau des effectifs communaux**

Le Maire explique que la ville a recruté, il y a 2 ans, un agent, en contrat aidé, pour remplir des missions de coordinatrice « sécurité publique » : dispositif défibrillateurs, réserve civile de sécurité. Ces missions, remplies avec efficacité, doivent se poursuivre. Le Maire propose donc au conseil municipal de transformer l'emploi aidé en emploi de la fonction publique, en précisant que l'agent a accepté cette pérennisation, à hauteur de 20 heures hebdomadaires.

D. Deviterne demande pourquoi cette création de poste se fait dans la filière administrative puisqu'il lui semble que les missions relèvent davantage de la filière technique. De plus, 20 heures semblent beaucoup pour s'occuper de ces 2 dispositifs.

Le Maire répond que les missions sont administratives et que l'agent, à l'origine, a été recruté pour 20 heures, car il fallait créer de toutes pièces ces dispositifs et leurs outils de gestion. Sous l'autorité de la Directrice Générale, d'autres missions vont lui être confiées.

Vote : à l'unanimité

**Convention de prestation avec la CAF pour le RAM : signature d'un avenant**

M. Piccoli explique l'objet de l'avenant et détaille le calcul du montant du prix plafond imposé par la CAF.

Le Maire précise qu'en échange de son soutien financier, la CAF demande que le RAM remplisse des missions supplémentaires.

F. Perrollaz souhaite connaître la durée de l'avenant.

Le Maire répond que l'avenant s'éteindra de lui-même, en même temps que la convention.

Vote : à l'unanimité

**Signature de la charte de la diversité proposée par la Maison de l'Emploi**

D. Peltier lit le projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

**Demandes de subvention de particuliers au titre des économies d'énergie**

JM Heinly donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

**Acquisition de la parcelle AO 299 lieu dit « La Justice » : 161 m<sup>2</sup>**

JM Heinly donne lecture du projet de délibération.

Le Maire explique qu'il s'agit d'une opération ancienne puisque l'achat de cette parcelle a été délibéré en 1989 mais qu'il n'a pu se faire en raison du décès du propriétaire. L'objet de la délibération est d'autoriser le Maire soit à acheter à l'amiable, à hauteur de 200€ soit de participer à l'adjudication, en fixant un prix plafond de 300€.

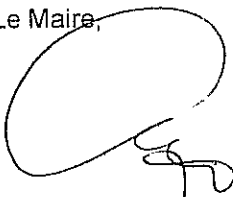
JM Heinly précise que la parcelle accueille aujourd'hui une partie du parking du parcours de santé, parce que le propriétaire en avait donné l'autorisation.

Vote : à l'unanimité

Avant de lever la séance, le Maire informe les membres présents qu'un conseil communautaire aura lieu à Pulnoy le samedi 28 mai prochain à 9 heures. L'ensemble des élus est convié.

Fait à Pulnoy, le 27 mai 2011

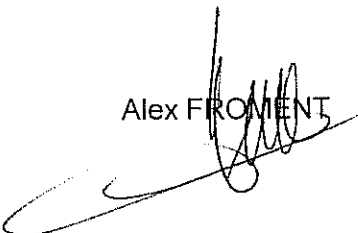
Le Maire,



Gérard ROYER



Le secrétaire de séance,



Alex FROMENT